



**PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DE
PÉDAGOGIE MUSICALE SSPM-VAUD**

Samedi 19 janvier 2019 à 10.30 h

au Restaurant « La Bruschetta », Avenue de la Gare 20, Lausanne



Le Président, Adrien Praz, ouvre la séance à 10.35 h. Il salue les 19 membres présents qui sont

du comité :
Adrien Praz, président,
Diane Pauvert, vice-présidente
Agnès Chmetz Cusin, trésorière
Thérèse Durrer, secrétaire
Béatrice Villiger, membre adjointe, membre du Comité Central
Hélène Conrad, membre adjointe
Ersilia Marciello, membre adjointe

Membres :

Vanda Brauner Stern	Bashùsha Gonvers	Loriana Brocard
Sergei Tcherkassov	Lise Rapin	Bertrand Schlunegger
Olivier Jaton	Marinette Schwab	Alice Aubert
Ekaterini Kabakli	Ken Lia Ashanti	Catherine Roulet

56 membres ont pris la peine de s'excuser :

Rolf Freiburghaus	Marc-Henri Aubert	Claire-Anne Piguet
Angelo Lombardo	Jean Froidevaux	Loris Sevonkhan
Karin Bracher	Yvonne Perrin	Reymond Martine
Ariel Bühler	Marie-José d'Alboni	Muriel Prin-Schibler
Thierry Dagon	Marcel Sinner	Fabienne Siegwart
Brigitte Sidler	Marlise Gerber	Julien de Grandi
Anne-Lise Théodoloz	Gisela Maier	Gaby Hardmeyer
Edmée-Angeline	Nicole Bloch	Jacqueline Müller
Sansonnens	Réjane Vollichard	Graziela Fierro
Claude Bussard	Pierre Goy	Elisabeth Greppin-Peclat
Romain Mayor	Marie-Hélène Piotet	Gérard Massini
Dominique Delpierre	Iona Primus	Françoise Berkovits
Anne Ramoni	Suzanne Perrin-Goy	Gaia Caporiccio
Maria-Barbara Nytsch	André Locher	Pierre Gross
Patrick Marguerat	Marie-Hélène Essade	Myriam Tschumi
Enrico Camponovo	Léonard Müller	Marcia Dipold
Sophie Sciboz	Silvia Levi	Daniel Eisler
Colette Vauthey	Pierre Pantillon	Annelise Vuilleumier Luy
Dominique Schaub	Adalberto Riva	Laurence Vérant

Le président salue expressément notre ancienne membre du comité **Lise Rapin** et notre invitée **Paola de Luca, co-présidente de la SSPM.**

Point 1) : Nous nommons, **Ekaterina Kabakli**, scrutatrice de l'assemblée.

Point 2) : Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 janvier 2018 est approuvé avec remerciement à son auteur.

Point 3) : Nous n'avons pas eu à déplorer de décès cette année.

Nous avons enregistré 5 démissions, déménagements ou exclusions et 10 admissions qui sont :

Ken Lila Ashanti à Lausanne, violoniste
Eugène Carmona à Lausanne, pianiste
Maria Baranova à Lausanne, pianiste
Gaia Federica Caporiccio à Lausanne, pianiste
Adalberto Riva, Villars sur Glâne, pianiste
Thérèse Schiltknecht à Lausanne, pianiste (Ré-admission)
Arielle Pestalozzi à Puidoux, éduc. mus. E. Willems
Réjane Vollichard à Ecublens, éduc. mus. E. Willems
Sara Zazo Romero à Lausanne, saxophone
Myriam Tschumi, Vevey, éduc. mus. E. Willems et rythmique Jaques-Dalcroze

Nous applaudissons **Ken Lila Ashanti** présente à l'assemblée.

L'effectif de la section Vaud est de 200 membres.

Point 4 a) : Dans son **rapport du président Adrien Praz** souligne que le comité de la SSPM-Vaud se porte bien. Il s'est réuni 4 fois durant l'année. La communication et la mise en place des objectifs fonctionnent parfaitement.

Nous avons mis en place un site internet www.sspmvaud.ch réalisé avec nos propres moyens pour un coût modique. Il est agrémenté d'une présentation en vidéo dans le but de mieux communiquer avec nos membres et membres potentiels.

Nous avons édité la nouvelle liste des membres qui a paru en avril. Celle-ci est également publiée sur notre site internet qui a l'avantage d'être facilement mis à jour. Nos annonceurs s'y trouvent également ce qui rend leur soutien plus attrayant.

Jubilé du 125^{ème} de la SSPM : **Béatrice Villiger et Paola de Luca** ont été les chevilles ouvrières de cet événement. Les sections romandes ont organisé 3 concerts qui ont eu lieu à Neuchâtel, Château-d'Oex et Petit-Lancy. Pour ces manifestations, la secrétaire a réalisé un historique de la SSPM-Vaud relatant notre activité depuis 1975. Celui-ci a été utile pour établir le synopsis des spectacles-concerts qui ont eu beaucoup de succès. **Vanda Brauner Stern** ici présente y a participé activement avec des élèves. Elle tient à souligner la parfaite organisation et le dynamisme de la présentation et adresse ses plus vifs remerciements aux deux organisatrices. Le comité central va éditer une brochure relatant notre jubilé.

Etudiants : Les étudiants en master de pédagogie ont la possibilité de devenir membres de la SSPM. Ils paient la moitié des cotisations jusqu'à l'obtention de leur master en pédagogie. **Ersilia Marciello** qui vient de terminer brillamment ses études et qui a encore un pied dans l'HEMU va contacter les étudiants actuels. Nous allons établir une notice explicative à leur intention.

Nous avons commencé à établir une liste des salles pour les auditions et concerts des membres. Pour l'instant cette liste est très mince. Nous allons faire appel aux membres pour essayer de l'étoffer et compléter les indications, infrastructures, tarifs, piano etc.

Point 4 b) : La trésorière **Agnès Chmetz** nous présente les comptes et donnent des explications et détails pour divers postes. Le bilan est à la disposition des membres. Nos finances se portent bien. L'Etat de Vaud par le Serafe, nous a à nouveau octroyé une subvention de Fr. 5'450.—qui couvre le déficit des examens. Le bénéfice de l'exercice se monte à Fr. 3'708.—

Point 4 c) : **Bashùsha Gonvers** 1^{ère} vérificatrice nous présente le rapport des vérificateurs des comptes qui a eu lieu le 12 janvier 2019. Elle souligne la parfaite exactitude et la tenue des comptes et propose de donner décharge à la trésorière.

Les rapports des comptes et des vérificateurs sont acceptés à l'unanimité.

Point 5 : Election complémentaire. Nous prenons congé d'**Hélène Galatea Conrad**. Hélène a été très active, notamment pour la rédaction de plusieurs procès-verbaux des séances de comité et surtout pour l'élaboration de notre site internet. Nous lui exprimons notre gratitude par un cadeau.

Il nous faut élire un-e remplaçant-e. A la question posée à l'assemblée personne ne manifeste d'intérêt. Le comité présente donc la **candidature de Laurence Vérant**, violoniste très active et que certains membres du comité connaissent bien. Nous nous efforçons de varier les disciplines au sein du comité et trouvons important de nommer un ou une violoniste ou violoncelliste. Laurence Vérant est empêchée de participer à notre assemblée de ce jour. Néanmoins l'assemblée accepte sa candidature et la nomme à l'unanimité.

Point 6 : L'assemblée entérine la nomination des vérificateurs des comptes suivants : **Daniel Eisler** 1^{er} vérificateur, **Loriana Brocard** 2^{ème} vérificatrice et **Catherine Roulet** suppléante.

Point 7 – Délégués à l'Assemblée des Délégués de la SSPM à Berne. L'effectif de la section Vaud étant de 200 membres, nous avons droit à 4 délégués. Nous remercions d'accepter ce mandat : Adrien Praz, Ersilia Marciello, Diane Pauvert et Laurence Vérant ainsi que Bashùsha Gonvers et Vanda Brauner suppléantes.

Point 8): L'assemblée entérine la **nomination des experts** suivants pour la session d'examens 2019 :

Enrico Camponovo pour le piano
Davide Autieri pour le chant,
Marjolaine Werner pour la flûte traversière
Stefan Rusiecki pour le violon
Edmée-Angeline Sansonnens pour la harpe,
Francesco Bartoletti pour le violoncelle
Angelo Lombardo pour les branches théoriques du certificat

Morceaux imposés : Nous continuerons à utiliser les morceaux imposés choisis par le Conservatoire de Lausanne en tous les cas pour le piano, la flûte traversière, la harpe et le violoncelle. Pour le violon, nous laissons le choix aux professeurs de les utiliser ou de le remplacer par un autre morceau. Il n'y a pas de morceaux imposés pour le chant.

Commission d'examen : La secrétaire continue à s'occuper de l'organisation et demandera de l'aide en cas de besoin en particulier pour le gardiennage.

Marinette Schwab demande s'il serait possible d'avoir des examens de contrôle à l'intérieur d'un degré. La secrétaire lui répond que cette possibilité est utilisée pour le chant. Elle pense que pour les jeunes élèves, nos auditions devraient présenter une bonne alternative. Bien que beaucoup de collègues organisent leurs auditions personnelles, le fait de présenter des élèves hors de ce contexte présente un excellent stimulant. Nos auditions sont moins bien fréquentées, la dernière n'a réuni que 7 élèves. Les difficultés de déplacement, bouchons et autres y sont certainement pour quelque chose. **Alice Aubert** demande s'il serait possible de faire une audition à Yverdon. Le problème des transports est évidemment le même. Toutefois, cette alternative sera discutée en comité de même que la possibilité des examens de contrôle à l'intérieur des degrés.

Point 9) : Fixation de la cotisation annuelle : Elle est inchangée soit Fr.125.—pour le CC et Fr. 50.—pour notre section.

Point 10 - Propositions du comité : Nous rappelons les trois prochains stages organisés par le **CPR (Centre Pédagogique Romand)** le premier à l'Ecole de Musique de Lausanne EML Rue Pierre Viret 10, Lausanne, salle 4. Sujet : La Communication non violente CNV, les vendredis 25 janvier et 1^{er} février 2019 de 09.30 h à 12.30 h. Le deuxième au Conservatoire de Sion. Sujet : l'enseignement de l'improvisation aux jeunes pianistes, stage animé par Enrico Camponovo. Le troisième sur la présentation de la méthode d'initiation musicale Edgar Willems le 9 mars 2019 au Conservatoire de Morges COV.

Nous devons procéder à la révision de nos **statuts**, certains articles étant devenus obsolètes.

Beatrice Villiger nous fait part de divers adaptations en ce qui concerne notre appartenance à l'**USS (Union Syndicale Suisse)**. Notre participation doit être considérée comme du lobbying, l'USS étant l'acteur central dans les luttes syndicales. Nous y sommes affiliés en tant qu'association, pas en tant que salariés individuels (ce qui n'empêche pas que nos membres individuels nous fassent part de leurs préoccupations personnelles). Dorénavant il a été négocié au niveau du central SSPM-USS, et approuvé à notre assemblée des délégués, de payer Fr. 1.— par membre, au lieu des Fr. 4.50 usuels par membre, pour pouvoir participer activement aux discussions des sections de l'USS. (L'USS est structuré comme la SSPM : Un comité central – USS – et une section vaudoise – USV (Union Syndicale Vaudoise - Celle-ci regroupe plusieurs syndicats Unia, SSP etc.). De cette manière les sections régionales pourront plus activement prendre part aux décisions / problématiques cantonales (NB : Les lois sur l'enseignement sont cantonales). A nous de rendre le comité de l'USV attentif aux sujets qui nous préoccupent. Les séances ont lieu environ 1 fois par mois.

Point 11 : Nous n'avons pas reçu de propositions individuelles.

Point 12 - Divers : Les interventions au sujet du jubilé du 125^{ème}, des examens et des auditions ont été regroupée aux points 4a et 8.

La séance, rondement menée est levée à 11.30 h. Nous avons pu continuer à échanger des idées au cours de l'apéritif. Sept membres sont restés pour le repas qui, comme d'habitude, nous permet de resserrer nos liens d'amitié.

La secrétaire – Thérèse Durrer